

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 27 mars 2018**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 19 h 30.

PRESENTS : M. MEYER Luc, Mme GANTNER Christine, Mme MEYER Sylvie, Mme WALTER Laetitia, Mme DE SOUSA Sandra, Mme MEDUA Julie, Mme COUTO LIMA Pastora, M. FIMBEL Patrice, M. THUET Mathias, M. BODINET Martial, Mme GERSTER Christelle, M. BITZBERGER David

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2018
2. Compte administratif 2017
3. Compte de gestion 2017
4. Transfert partiel des excédents d'assainissement à la CCPRB
5. Affectation des résultats 2017
6. Taux d'imposition 2018
7. Subventions aux associations
8. Crédits scolaires
9. Prix de l'eau 2018
10. Budget primitif 2018
11. Emplois saisonniers
12. Fleurissement
13. Décisions du maire dans le cadre des délégations
14. Communauté de Communes
15. Divers
16. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 6 mars 2018

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 6 mars 2018.

2. Compte administratif 2017

Pour ce point, M. SCHELCHER Thierry, Maire, a quitté la salle et n'a pris part ni aux discussions ni au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de M. MEYER Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. SCHELCHER Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de crédit de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif pouvant se résumer ainsi :

Compte administratif principal

Subdivisions	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Intégration CCAS	Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
Fonctionnem.		897 396,58	813 996,06	931 964,32			823 364,84
Investissement	150 055,30		3 543 581,94	3 211 442,36		482 194,88	
TOTAUX		747 341,28	4 357 578,00	4 143 406,68			341 169,96

Compte administratif annexe : eau assainissement

Subdivisions	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		123 873,61	121 705,57	171 494,75		173 662,79
Investissement		34 527,70	30 371,59	50 950,83		55 106,94
TOTAUX		158 401,31	152 077,16	222 445,58		228 769,73

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Budget principal :

Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
33 800,00	0,00

Service eau assainissement :

Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
25 000,00	0,00

4. Vote et arrête les résultats tels que résumé ci-dessus.

3. Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Transfert des excédents d'assainissement à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2 ;

Considérant le vote du compte administratif 2017 du budget eau assainissement de la commune de Rumersheim-le-Haut ;

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Rumersheim-le-Haut à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou partie ;

Considérant que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et de la commune de Rumersheim-le-Haut ;

Considérant que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles ;

Le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opérations d'ordre non budgétaires.

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement définis comme suit : excédent d'investissement : 55 106,94 €, excédent de fonctionnement : 173 662,79 €.

Le Conseil Municipal :

Autorise la modification du budget annexe eau et assainissement ;

Autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de la partie assainissement de ce budget annexe dans le budget principal ;

Approuve le transfert de 40% des résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach comme définit ci-dessous :

Résultat de fonctionnement excédentaire : 69 465,11 €

Résultat d'investissement excédentaire : 22 042,78 €

Dit que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 69 465,11 €

Dit que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de 22 042,78 €.

Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultat susvisés sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune de Rumersheim-le-Haut

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Affectation des résultats 2017

Budget principal

Le compte administratif 2017 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- * un déficit d'investissement de clôture de 482 194,88 €,
- * un excédent de fonctionnement de clôture de 823 364,84 €,
- * un déficit de restes à réaliser de 33 800,00 €.

Vu le transfert de 40% des résultats de clôture 2017 du budget annexe eau assainissement à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, les résultats sont modifiés de la façon suivante :

- * un déficit d'investissement de 460 152,10 € (- 482 194,88 + 22 042,78)
- * un excédent de fonctionnement de 892 829,95 € (823 364,84 + 69 465,11)

Le besoin de financement est de 493 952,10 € (460 152,10 – 33 800,00).

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'instruction M14, le conseil doit statuer sur ces résultats et procéder à leur affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 892 829,95 € de la manière suivante :

- * le transfert de la somme de 493 953,00 € en section d'investissement,
- * le report à nouveau à la section de fonctionnement du reliquat, soit la somme de 398 876,95 €.

Budget annexe Eau Assainissement (Budget annexe Eau en 2018)

Le compte administratif 2017 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- * un excédent d'investissement de clôture de 55 106,94 €,
- * un excédent de fonctionnement de clôture de 173 662,79 €,
- * un déficit de restes à réaliser de 25 000,00 €.

Vu le transfert de 40% des résultats de clôture 2017 du budget annexe eau assainissement à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, les résultats sont modifiés de la façon suivante :

- * un excédent d'investissement de 33 064,16 €
- * un excédent de fonctionnement de 104 197,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 104 197,68 € de la manière suivante :

- * le report à nouveau du résultat fonctionnement, soit la somme de 104 197,68 €.

6. Taux d'imposition 2018

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018 à :

- Taxe d'habitation : 4,42 %
- Taxe foncière (bâti) : 5,20 %
- Taxe foncière (non bâti) : 26,24 %

7. Subventions aux associations et autres organismes

M. MEYER Luc, étant personnellement concerné, quitte la salle de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2018 à hauteur de :

- A.L.S.C. Basket : 50 € par jeune licencié + 200 €,
- Ecole de Musique : 150 € par jeune musicien + 200 €,
- Amicale Sapeurs-Pompiers : 50 € par jeune musicien de la Clique + 200 €; 50 € par Jeune Sapeur-Pompier,
- A.L.S.C. Section Football : 50 € par jeune footballeur + 200 €,
- Autres associations : 200 €.

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions suivantes :

- à l'Ecole de Musique Concordia : 3 000 €, pour aider à réduire le déficit de l'année précédente,
- à l'Association de Pêche St-Hubert : 2 000 €, pour participer à l'alevinage et au nourrissage des poissons pour le plan d'eau de la gravière,
- à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers : 380 €

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour ces subventions, qui seront imputées au compte 6574, ligne divers.

M. MEYER Luc reprend sa place dans la salle.

8. Crédits scolaires 2018

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les crédits pour fournitures scolaires courantes pour l'année civile 2018 à :

- Ecole Maternelle : 30 € par élève inscrit,
- Ecole Élémentaire : 30 € par élève inscrit.

Le crédit bibliothèque pour chaque classe est fixé à 200 € pour l'année civile.

9. Prix de l'eau 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1er janvier 2018 :

- le tarif de l'eau aux abonnés à 0,62 €/m³,
- la location du compteur standard à 10 € par année,
- la location du compteur gros débit à 50 € par année.

L'assemblée prend connaissance des tarifs 2018 des redevances (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) :

- pour l'anti-pollution à 0,35 €/m³,
- pour la modernisation des réseaux de collecte : 0,233 €/m³.

Soit un prix total, hors location du compteur, de 1,203 €/m³.

10. Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2018. Ce budget est arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 271 926,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 740 263,00 €
TOTAL DES DEPENSES : 2 012 189,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 271 926,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 740 263,00 €
TOTAL DES RECETTES : 2 012 189,00 €

BUDGET EAU

DEPENSES D'EXPLOITATION : 171 847,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 109 911,00 €
TOTAL DES DEPENSES : 281 758,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION	: 171 847,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 109 911,00 €
TOTAL DES RECETTES	: 281 758,00 €

11. Emplois saisonniers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 15 jeunes ont postulé à un emploi saisonnier, par le biais d'un questionnaire de candidature. Les critères de sélection ont été définis pour répondre au plus près des besoins des services techniques.

Monsieur le Maire propose d'embaucher neuf jeunes, sept pour une période de 4 semaines, un pour une période de trois semaines, et un pour une période de 2 semaines, durant une partie des vacances de Pâques et de Toussaint et durant l'été 2018. Il propose de fixer la rémunération horaire des jeunes saisonniers à l'indice brut 339 (indice majoré 320). Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord. Les crédits sont inscrits au budget 2018 au compte 6413.

12. Fleurissement

Monsieur le Maire propose de reconduire l'opération fleurissement en 2018 : participation de la Commune à hauteur de 0,50 € par plant (30 plants maximum par foyer). Après délibération, le Conseil Municipal autorise cette prise en charge financière.

13. Décisions du Maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 2 n° 127.

14. Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des points suivants :

- PLUI : en cours.
- Fonds de concours pour des projets d'investissement (selon liste prédéfinie) : 15 000 € par an, cumulable sur 4 ans. Financement à hauteur de maximum 50% du montant investi.
- Premier rendu de l'étude sur le parc Mahikan le 23 mars 2018.

15. Divers

a. Arrosage automatique terrain de football

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de mise en place d'un arrosage automatique intégré sur le terrain d'honneur de football, le coût du projet est de 17 401,39 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et charge Monsieur le Maire de la demande de subvention auprès de la Ligue Grand Est de Football (taux subvention possible : 25 %), le financement restant se faisant en autofinancement.

b. Ecole élémentaire

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de l'école élémentaire de prise en charge d'une partie des frais de transport (200 €) vers les Golf du Rhin à Chalampé. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour cette prise en charge de 200 €.

INFORMATIONS

- ◆ Réception en cours des candidatures au poste d'agent technique polyvalent.
- ◆ M. FRANCK André cède le poste de président du Conseil de Fabrique à M. SCHOENAUER Marc.
- ◆ Demande (verbale) de Mme KESSLER Nathalie pour l'acquisition d'un terrain de construction.

TOUR DE TABLE

- ❖ **M. MEYER Luc :**
 - Journée Citoyenne : réunion de préparation le 29 mars 2018.
- ❖ **Mme MEYER Sylvie :**
 - Deux conseils d'école.
 - Inscriptions aux écoles les 6 et 9 avril 2018.
 - Ecole maternelle : prévoir le nettoyage des surfaces rouges et le comblement des trous autour du bac à sable.
- ❖ **Mme WALTER Laetitia :**
 - Haut-Rhin Propre : samedi 7 avril 2018.
 - Sortie du Conseil Municipal des Enfants le 7 avril 2018 (Musée Schoelcher et Maison de la Nature).
 - Audit gestion des salles : en cours.

La séance a été levée à 21 h 55.

**Pour extrait conforme,
Rumersheim-le-Haut, le 29 mars 2018
Le Maire, T. SCHELCHER**

